



Mobilité professionnelle et mutation

Par **oktail**, le **27/06/2008** à **14:48**

Bonjour,
Suite à l'extension des activités de mon entreprise en dehors de la région parisienne, intéressé par un nouveau site potentiellement ouvert l'année suivante près de ma région d'origine, j'ai fait part de mon intérêt à mon employeur.
Les mois ont passés, les ouvertures se sont précisées et le site que je visais n'a finalement pas été ouvert. Mon employeur m'a alors proposé un site "proche" (à peine 250 km ...) en remplacement. Ne supportant plus la région parisienne j'ai admis prendre cette mutation à défaut de mon objectif initial.
Voilà pour le contexte, venons maintenant au fait.
Je dois déménager afin de rallier mon nouveau lieu de travail, un mouvement de 750 km.
Nouveau logement, nouveau poste.
La recherche de mon logement fut laborieuse, profitant des déplacements imposés pour préparer l'ouverture du site j'ai pu trouver il y a à peu près 1 mois.
Pour obtenir ce logement il m'a fallu fournir nombre de justificatifs tels que l'attestation d'emploi, avis de mutation etc ... Et là quelle galère, mon employeur semblait ne même pas comprendre en quoi cela était nécessaire, limite même à refuser de me les fournir prétextant le doute ou l'ignorance (que classe ...).
À presque 1 semaine de mon départ après moult insistance, j'ai enfin pu obtenir mon nouveau contrat de travail correspondant à mon nouveau poste.
Déjà étrange le salaire proposé est "dans la classe la plus basse" des salaires de mes homologues dans les autres sites régionaux, sans la moindre négociation (si ce n'est au détour d'un couloir, tiens au fait on va te payer tant ...). Prétexte : les autres ont travaillé ailleurs avant, j'ai 4 d'ancienneté de plus qu'eux ...
Par ailleurs un déménagement ne se faisant pas tout seul ni gratuitement, je me suis renseigné pour savoir si une aide quelconque en la matière existait. Première étape, demande simple à mon supérieur hiérarchique qui m'a dit qu'il allait s'en occuper pour voir si c'était possible.
On arrive à une semaine de mon départ, j'ai rappelé régulièrement mon propos, j'ai même été fouiller moi-même le code du travail, de la sécurité sociale et tout ce qui pouvait s'y rapporter.
J'ai pu trouver sur le site de l'urssaf que l'entreprise pouvait bénéficier d'une déduction de ses cotisations afin d'aider son salarié en mutation. J'en ai fait part à mon entreprise.
Le gros problème dans tout ça est que

mon entreprise ne me réponds jamais sinon par des "je ne sais pas" "on est pas obligés" "Ce n'est pas moi qui gère ça" ...rnhelprnMerci.